

RESOLUTIONS ADOPTEES
PAR L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE DE BANQUE ZITOUNA
DU 22 JANVIER 2015

PREMIERE RESOLUTION: Fin du mandat d'administrateurs

L'Assemblée Générale Ordinaire prend acte de la démission de Monsieur Moncef Cheikh Rouhou de ses fonctions d'Administrateur de la Banque, accepte ladite démission et décide de mettre fin au mandat d'administrateur de Monsieur Moncef Cheikh Rouhou.

Suite aux réunions n°50 et n°52 en date des 6 et 13 novembre 2014 de la Commission Nationale de Gestion d'Avoirs et des Fonds Objets de Confiscation ou de Récupération en Faveur de l'Etat, mettant fin aux mandats de Monsieur Mohamed Ali Chekir et de Madame SouhirTaktaken tant que membres du Conseil d'Administration représentant les intérêts de l'Etat tunisien, l'Assemblée Générale Ordinaire décide de mettre fin aux mandats d'administrateurs de Monsieur Mohamed Ali Chekiret de Madame SouhirTaktak.

Cette résolution, mise aux voix, est acceptée à l'unanimité.

DEUXIEME RESOLUTION : Nomination de nouveaux administrateurs

L'Assemblée Générale Ordinaire, après avoir pris connaissance de la proposition de la Commission Nationale de Gestion d'Avoirs et des Fonds Objets de Confiscation ou de Récupération en Faveur de l'Etat, décide de nommer Monsieur Mohamed Bichiou administrateur de la Banque représentant les intérêts de la société Al Karama Holding.

L'Assemblée Générale Ordinaire, après avoir pris connaissance de la proposition de la Banque Islamique de Développement, et après lecture du rapport du Comité de Nomination et de Rémunération relatif à la succession des administrateurs, décide de nommer Monsieur BoualemHammouni et Monsieur Ahmed Ben Alicomme administrateurs de la Banque représentant les intérêts de la Banque Islamique de Développement.

Les administrateurs sont nommés pour un mandat de trois (3) ans s'achevant à l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire devant statuer sur les états financiers de l'exercice 2017.

Cette résolution, mise aux voix, est acceptée à l'unanimité.

TROISIEME RESOLUTION : Administrateur indépendant

L'Assemblée Générale Ordinaire, après lecture du rapport du Conseil d'Administration relatif au critère d'indépendance de Monsieur Djarraya, constate que, suite à l'introduction de la Banque Islamique de Développement dans le capital de Banque Zitouna, MonsieurDjarraya perd sa qualité d'« indépendant » et décide de mettre fin à son mandat d'administrateur de Banque Zitouna.

L'Assemblée Générale Ordinaire reporte la nomination d'un administrateur indépendant et charge le Conseil d'Administration de poursuivre la recherche de candidats.

Cette résolution, mise aux voix, est acceptée à l'unanimité.

QUATRIEME RESOLUTION : Distribution des jetons de présence

L'Assemblée Générale Ordinaire décide de distribuer les jetons de présence au Conseil d'Administration comme suit :

- Pour les administrateurs fonctionnaires de l'Etat tunisien et représentants les intérêts de ce dernier dans le Conseil d'Administration de la Banque ainsi que pour les administrateurs représentants les intérêts de la Banque Islamique de Développement, les jetons de présence sont à verser respectivement à l'Etat tunisien et à la Banque Islamique de Développement.

- Pour tous les autres administrateurs, les jetons de présence leurs sont distribués personnellement sauf notification contraire de la personne morale dont ils représentent les intérêts le cas échéant.

L'Assemblée Générale Ordinaire annule toute décision antérieure relative à la distribution des jetons de présence et décide l'application rétroactive de la présente décision à partir de l'exercice 2012.

Cette résolution, mise aux voix, est acceptée à l'unanimité.

CINQUIEME RESOLUTION : Pouvoirs

L'Assemblée Générale Ordinaire donne tous les pouvoirs au Président Directeur Général de la Banque ou à son mandataire pour accomplir toutes les formalités légales requises relatives au présent procès-verbal.

Cette résolution, mise aux voix, est acceptée à l'unanimité.